

Nouvelle aire de compostage des déchets



Nouvelle aire de compostage des déchets

Nouvelle aire de compostage des déchets à la Maison départementale enfance et famille

Dans le cadre de sa politique de prévention des déchets, la Ville d'Auch a lancé en juin 2010, à la résidence Mathalin, l'opération de compostage collectif des bio-déchets, pour ce qui était alors une première dans le Gers.

Résidence des Mousquetaires, Roquelaure et Arago, Elsa-Triolet, place du Caillou... L'opération de compostage des déchets de cuisine et de jardin concerne aujourd'hui près d'une trentaine d'habitats collectifs - et environ 350 foyers - bien répartis sur le territoire communal.

On estime que, grâce à cette action écologique, 33 tonnes de déchets sont valorisées chaque année.

Pourquoi la Maison départementale enfance et famille ?

- sa cuisine prépare une cinquantaine de repas par jour.
- elle accueille quelques familles en difficultés qui pourront bénéficier du compost pour leurs plantations.

Trois agents de la Maison départementale ont bénéficié d'une formation et vont devenir des référents du dispositif en lien avec les agents communaux qui vont assurer le suivi de l'opération.

Le principe : La ville d'Auch installe un composteur dans le parc de la maison départementale afin de favoriser le compostage de la fraction des fermentescibles des ordures ménagères (FFOM), soit les déchets de cuisine (épluchures de légumes et de fruits...), ainsi que les déchets verts.

Le compostage est une décomposition naturelle des déchets organiques par des micro-organismes présents dans le sol (bactéries, champignons, vers...) en présence d'air et d'eau. Au bout de quelques mois, il permet d'obtenir un produit organique comparable à du terreau, utile pour le jardinage : le compost.

Les avantages de cette opération :

- pour la commune, cela permet de faire baisser la part de ces bio-déchets recyclables dans la quantité d'ordures ménagères résiduelles, destinées à l'enfouissement. L'intérêt économique rejoignant la nécessité écologique.
- pour les participants à l'opération, c'est la possibilité d'avoir un amendement organique pour les plantes, en bénéficiant des outils fournis par la ville et du suivi des agents communaux.



Présentation des composteurs



IMG_7273.JPG



Premier dépôt